

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 018-339/16/BM

■ Attribution d'une subvention relative à l'Ecole Centrale Marseille pour la mise en place d'un dispositif de surveillance des accès autorisés des organismes du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert - Approbation d'une convention
MET 16/762/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à jouer un rôle moteur dans le pilotage du développement et de l'aménagement du Technopôle de Château-Gombert, l'une des têtes de ponts de la recherche et de l'innovation sur le territoire métropolitain, 1er pôle français de recherche en mécanique-énergétique après Paris, qui rassemble 8 laboratoires de recherche, plus de 600 chercheurs, 2600 étudiants, 170 entreprises (Cybernétix, Traxens, CMR, ERAS...) 4000 salariés et un écosystème complet de soutien à l'innovation (Incubateur, pépinières, pôles de compétitivité).

Depuis la rentrée 2015, les usagers et les structures du Technopôle de Château-Gombert ont dû faire face à une recrudescence d'incidents graves sur le périmètre du cœur de site, qui regroupe en particulier les écoles Centrale Marseille et Polytech Marseille, les résidences étudiantes et plusieurs laboratoires de recherche.

La mobilisation et la réactivité des forces de police a récemment permis l'arrestation de plusieurs individus.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Un travail collectif réunissant les directeurs des différentes structures concernées, les services de la police municipale, nationale et la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône a permis de statuer sur la nécessité d'anticiper des mesures de prévention nécessaires au maintien de la sécurité sur le site.

Un panel de mesures préventives a été défini : rondes des services de la police municipale en soirée sur le périmètre sensible, réalisation d'un audit sécurité du Technopôle par la Direction de la Sécurité Publique, projet de modification du trajet du Très Grand Bus en soirée afin de desservir directement les arrêts des résidences étudiantes et installation de caméras de vidéosurveillance supplémentaires sur le périmètre concerné.

Parmi les mesures recommandées par « l'Etude Sûreté » réalisée récemment par la section Prévention situationnelle de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône figure notamment la mise en place d'un dispositif de surveillance des accès autorisés des différents organismes du Technopole sur un périmètre pertinent regroupant les écoles, les laboratoires, et les résidences étudiantes.

Ce dispositif supplémentaire sera géré par Centrale Marseille qui dispose déjà d'un PC sécurité.

Selon l'étude Sûreté, ce contrôle des différentes entrées de structures aux heures de faible fréquentation « participerait à la dissuasion des actes de malveillance et renverrait un signal fort à la fois aux usagers et aux individus malveillants ».

C'est pourquoi, il est proposé que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence participe au financement de ce dispositif de surveillance mutualisé entre Centrale Marseille et les résidences étudiantes Estudines, à travers une subvention accordée à Centrale Marseille, qui assurera la mise en place de cette prestation au sein du dispositif déjà existant pour son site (PC sécurité centralisé).

Le budget prévisionnel de cette prestation de renfort est de 30 000 euros sur 6 mois (septembre 2016 à février 2016) avec une contribution de Centrale Marseille à hauteur de 12 000 euros, des Estudines pour 3 000 euros et 15 000 euros pour la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

Cette prestation vient abonder le budget déjà engagé par Centrale de 360 000 euros/an pour la sécurité de leur site.

Selon le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, il est proposé au Bureau de la Métropole de participer au financement du dispositif de surveillance des accès autorisés des organismes du Technopole aux heures de faible fréquentation, à travers une subvention à Centrale Marseille, et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt d'assurer la surveillance des accès autorisés des structures du Technopole de Château-Gombert en-dehors des heures d'affluence.
- L'enjeu du maintien de la sécurité sur le site en termes d'image et de réputation pour le Technopole, site d'excellence académique et entrepreneuriale, et pour le territoire

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 15 000 euros à l'Ecole Centrale Marseille pour la mise en place d'un dispositif de surveillance des accès autorisés des organismes du Technopole.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'Ecole Centrale Marseille pour la mise en place d'un dispositif de surveillance des accès autorisés des organismes du Technopole.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sous-politique B 330 – Chapitre 67 – Nature 6748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement Supérieur,
Recherche, Santé

Frédéric COLLART

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**